

Coordination du Cours:

Hilde Buttiëns

Directeur du Cours:

Patrick Kolsteren

Secrétariat du Cours:

Bernadette Lepage

TMED@itg.be

Tel: +(32)3 2476346

Fax: +(32)3 2476573

1. INFORMATION GENERALE

Le Postgraduat en Médecine Tropicale fournit aux infirmier(e)s et sages-femmes une formation complémentaire, nécessaire pour pratiquer en pays tropicaux et dans les pays en développement.

Ce cours intensif de 4 mois apporte les connaissances de base indispensables en pathologie tropicale et en santé publique dans les pays en développement, et des approches aux problèmes médicaux et infirmiers généraux adaptées aux circonstances.

Il donne une vision globale et intégrée sur les différents aspects des problèmes de maladie et des soins de santé dans les pays en développement. Une attention spéciale est réservée au contexte socio-économique et culturel. Un cadre général est dressé de la problématique des pays en développement et de la coopération internationale.

2. PROGRAMME DU COURS

Le programme de cours compte 20 crédits en total (un crédit équivaut 25-30 heures d'étude) et est composé comme suit:

- Sciences biomédicales : protozoologie, helminthologie et contrôle de vecteurs: 3 crédits
- Santé publique : organisation des services de santé, épidémiologie, nutrition, hygiène du milieu, hygiène hospitalière, soins de santé d'urgence: 6 crédits
- Pathologie : pathologie tropicale descriptive et analytique, HIV/SIDA et pédiatrie: 6 crédits
- Pratique : techniques de laboratoire, santé reproductive et nursing: 5 crédits

Conférences

Pour compléter ce programme, l'Institut organise avec la collaboration de spécialistes belges et étrangers des conférences se rapportant au cadre global des problèmes de santé des pays en développement et à certains aspects spécifiques de la pratique de la médecine tropicale en milieu rural ou urbain. Des activités sociales et culturelles sont également organisées pour favoriser l'échange entre étudiants internationaux.

(MT)

3. EVALUATION ET DIPLÔME

A la fin des cours, des examens théoriques intégrés sont organisés incluant toutes les matières ainsi qu'un examen pratique de laboratoire. Après la délibération du jury d'examens, l'étudiant qui a échoué peut passer une épreuve de repêchage lors d'une seconde session au mois de juillet.

Les candidats reçus obtiennent le Certificat de Postgraduat en Médecine Tropicale de l'IMT.

4. DUREE DU COURS

Du premier mars à fin juin (enseignement à temps plein : du lundi au vendredi y compris).

5. CRITERES D'ADMISSION

Les personnes possédant un diplôme d'études secondaires général ou technique, de maturité ou de baccalauréat, et un diplôme d'infirmier(e) et/ou de sage-femme (3 années postsecondaires) et ayant déjà 1 an d'expérience professionnelle après les études (pas nécessairement en milieu tropical) sont admises au cours.

Les cours sont organisés séparément en Français et en Néerlandais.

Le bulletin d'inscription doit être renvoyé au secrétariat du cours, dûment complété et accompagné de 2 photos récentes, d'une photocopie du diplôme d'études secondaires ou de maturité ou de baccalauréat, d'une photocopie du diplôme d'infirmier(e) général ou technique (3 années postsecondaires) et/ou du diplôme de sage-femme. Une commission d'enseignement de l'IMT jugera de l'équivalence des diplômes étrangers. L'Institut se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions à 80 et de renvoyer les étudiants inscrits tardivement à une session ultérieure. L'IMT peut demander aux candidats admis au cours de présenter une traduction officielle de leur diplôme.

Les formulaires de demande d'inscription sont disponibles sur notre site internet www.itg.be (éducation > programme de cours > certificats de post graduat) ou peuvent être demandés au secrétariat du cours. Les dates limites pour l'inscription sont indiquées sur le tableau récapitulatif de notre brochure ou sur notre site web.

6. DROITS D'INSCRIPTION

Vous trouverez les informations dans le tableau récapitulatif de notre brochure ou sur notre site web www.itg.be (éducation > programme de cours).

L'IMT n'a pas de bourses pour ce cours.

Une fois l'inscription approuvée, les paiements peuvent s'effectuer par virement au n° 220-0531111-72 (Fortis, Warandeborg 3, 1000 Brussel, BIC/SWIFT : GEBABEBB, IBAN BE 38 2200 5311 1172.

Les étudiants de nationalité belge peuvent payer une partie des droits d'inscription avec des 'chèques formation' (emploi.wallonie.be/THEMES/FORM_PROF/cheques_formation.htm). La somme de ces chèques sera remboursée après réception des droits d'inscriptions.

En cas de désistement (lettre de motivation obligatoire), les droits d'inscription peuvent être remboursés au candidat, diminués de 15% pour les frais d'administration.

7. DIVERS

L'Institut ne procure pas d'emplois dans les pays en développement aux étudiants. Toutefois, l'Institut fait circuler des informations concernant des postes vacants à l'étranger. Dans cette optique, une journée d'information avec différentes ONG européennes est organisée.

Des syllabi existent pour la plupart des cours et sont fournis gratuitement aux étudiants inscrits au cours.

**POSTGRADUAT EN
MÉDECINE TROPICALE**

(MT)

FR